



Annexe : RESERVATION / DE RESERVATION CANTINE

Vous souhaitez **réserver le repas de** votre enfant

vous êtes dans les délais indiqués sur le tableau joint



vous êtes hors délai, vous ne pouvez donc plus modifier la réservation sur votre espace famille

Connectez vous à votre espace
<https://pl.jysonline.fr/EspaceFamille/>

N'oubliez pas de **valider** votre réservation

Envoyez un mail à la mairie pour avoir une trace écrite. La mairie informera le personnel de cantine, vous serez majoré d'1 € de pénalité, **inutile de contacter le secrétariat par téléphone**

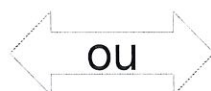
La mairie transmet la liste des élèves inscrits aux écoles

Vous devez prévenir l'enseignante de votre enfant car il n'apparaîtra pas dans la liste des enfants inscrits

Adresse email : stjuliendevouvantes@wanadoo.fr

Vous souhaitez **annuler la réservation du repas de** votre enfant

vous êtes dans les délais indiqués sur le tableau joint



vous êtes hors délai, vous ne pouvez donc plus modifier la réservation sur votre espace famille

Connectez vous à votre espace
<https://pl.jysonline.fr/EspaceFamille/>

N'oubliez pas de **valider** votre réservation

Envoyez un mail à la mairie pour avoir une trace écrite, le repas vous sera facturé (sauf si vous pouvez fournir un certificat médical dans le cas de maladie de l'enfant)

inutile de contacter le secrétariat par téléphone

La mairie transmet la liste des élèves inscrits aux écoles

Vous devez prévenir l'enseignante de votre enfant car il apparaîtra dans la liste des enfants inscrits

Cas particuliers :

Si la classe est exceptionnellement fermée (Covid, enseignante absente non remplacée...), les directrices d'écoles doivent en informer la mairie dans les plus brefs délais, qui annulera automatiquement les réservations, les repas ne vous seront pas facturés ; ils resteront à la charge de la municipalité. **Inutile de contacter le secrétariat de mairie.**